



CANADA

DECLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 70/8

LE CAMBODGE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la Chambre des communes, le 1^{er} mai 1970.

(1) A.M.

...J'ai pensé que la Chambre s'attendrait à une brève déclaration de ma part au sujet de la situation au Cambodge. Je suis certain que nous avons tous écouté le discours du président Nixon avec un sentiment de vive inquiétude. Évidemment, les décisions qu'il a annoncées étaient difficiles et très importantes à un moment critique pour nos voisins durement éprouvés, et à une période dangereuse pour le monde.

Avant le départ forcé de la Commission internationale de contrôle du Cambodge, nous étions au courant, à titre de membre de la Commission, des sorties faites en territoire cambodgien par le Vietnam du Nord, et nous déplorions l'impuissance de la Commission internationale de contrôle devant cette situation, en dépit de nos efforts soutenus pendant de longues années...

Depuis le début du conflit au Vietnam du Sud, comme nous étions membre de la Commission, un de nos objectifs a été d'essayer de soustraire le Cambodge aux effets de la guerre. Pour y arriver, nous avons voulu que la Commission internationale de contrôle examine la demande que lui avait faite en 1966 le Gouvernement du Cambodge de surveiller les frontières et les ports cambodgiens.

En 1967, nous avons tenté de renforcer la Commission en lui suggérant d'accepter une offre d'hélicoptères que le prince Sihanouk avait proposé aux États-Unis de fournir à la Commission internationale de contrôle. Nous avons essayé en 1968 de faire entreprendre des enquêtes par la Commission sur la présence de troupes nord-vietnamiennes et vietcong dans la région même de "Bec de canard", qui est maintenant soumise à des opérations militaires, sur la foi de témoignages qu'avaient fournis le Gouvernement cambodgien et le prince Sihanouk lui-même et qui, à première vue, semblaient fondés.

Si nous avions convaincu nos collègues de la Commission de prendre ces mesures, la Commission internationale de contrôle aurait au moins pu signaler l'ampleur de l'intervention communiste vietnamienne au Cambodge, qui a incité la réaction actuelle des États-Unis et du Vietnam du Sud, et elle aurait même pu contribuer à éviter la présente tournure des événements.

J'espère bien que la situation au Cambodge ne se détériorera pas comme au Vietnam. Je regrette vivement que le Gouvernement américain ait jugé bon de prendre cette mesure, mais nous sommes quelque peu rassurés depuis que le président Nixon a affirmé que ces opérations étaient limitées et que les Forces américaines seraient retirées lorsque leurs objectifs immédiats seraient atteints. Il serait tragique, et je suis certain que c'est l'opinion non seulement de tous les députés, mais aussi celle des Américains eux-mêmes, si ces opérations entraînaient une aggravation du conflit en Indochine.

(2) P.M.

J'ai cru que la chose pourrait être utile à la Chambre si je faisais pour commencer un bref historique des événements que nous discutons cet après-midi.

A la Conférence de Genève sur l'Indochine en 1954, des accords de cessez-le-feu avaient été rédigés à l'intention des trois États indochinois. En qualité de pays invité à surveiller les trois commissions internationales prévues dans les accords de cessez-le-feu, le Canada s'était engagé avec l'Inde et la Pologne à s'assurer si les parties en cause mettaient à exécution de la façon satisfaisante les stipulations des accords auxquels elles avaient souscrit. Au Cambodge, ces parties comprenaient les Forces armées nationales du Cambodge d'une part, et les Forces de résistance cambodgiennes, ainsi que des unités militaires vietnamiennes, d'autre part.

La mise en oeuvre de l'Accord de 1954, de cessez-le-feu s'est avérée pour le Cambodge une affaire bien nette. Les dispositions purement militaires ont été mises en vigueur sans trop de difficultés et, à l'issue des élections de 1955 au Cambodge, la délégation canadienne a exhorté les gouvernements en cause à licencier la Commission. De l'avis du Canada, la tâche pour laquelle la Commission avait été établie avait été complétée. Toutefois, nous n'avons pu convaincre nos collègues de l'Inde et de la Pologne, surtout lorsqu'il est devenu évident que le Gouvernement du Cambodge tenait à ce que la Commission reste à la tâche. Donc, la Commission est demeurée au Cambodge tout en réduisant progressivement son personnel jusqu'en 1958, alors qu'elle n'était plus qu'un symbole.

Jusqu'en 1963, la Commission n'a pas eu beaucoup à faire. Toutefois, la relance de la guerre au Vietnam s'est fait de plus en plus sentir au Cambodge -- en se traduisant souvent par des pertes de vie et de propriété, tragiques chez les Cambodgiens. Au fur et à mesure que la situation se détériorait au Vietnam, les incidents de frontière entre le Cambodge et le Vietnam du Sud devenaient de plus en plus fréquents. De leur côté, Sud-Vietnamiens et Américains soutenaient que tous les incidents où ils se trouvaient engagés provenaient des chocs survenus avec les Forces vietcong qui se servaient du territoire cambodgien comme d'un lieu de retraite ou comme d'une base d'où ils dirigeaient leurs attaques contre le Vietnam du Sud. En outre, on accuse de plus en plus les communistes vietnamiens d'acheminer leurs approvisionnements par le Cambodge, d'abord par ce qu'on a appelé la piste Sihanouk, au nord-est de la province, puis par les ports du golfe de Siam.

Depuis le début de 1968, le Gouvernement cambodgien s'est lui-même plaint ouvertement de l'activité des Forces armées vietcong en territoire cambodgien. Le Gouvernement cambodgien a fourni des preuves à l'appui dans un rapport officiel qu'il a rendu public en octobre 1968. Le secrétaire d'État à la Sécurité nationale du Cambodge y disait que des Vietnamiens armés s'y

établissaient en permanence dans certaines régions frontalières de la province de Svay Rieng. Dans un autre rapport publié en octobre 1968, on estimait à 40,000 le nombre de ces communistes vietnamiens. Dès le début de 1969, les déclarations publiques du prince Sihanouk contenaient de plus en plus fréquemment des accusations d'importantes infiltrations communistes dans la zone limitrophe. Dans sa conférence de presse du 6 mars 1969, le prince Sihanouk déclarait que des unités vietcongs et vietminhs s'étaient infiltrées au Cambodge près de Mimot et dans d'autres régions pour tenter apparemment d'établir une frontière vietnamienne le long du Mékong. Dans sa conférence de presse du 28 mars 1969, le prince Sihanouk déclarait que des unités du Vietcong et du Vietminh, dont les effectifs atteignaient parfois ceux d'un bataillon ou d'un régiment, s'étaient infiltrées au Cambodge le long de la frontière occidentale du Cambodge et qu'elles étaient en fait engagées dans la bataille contre les Forces militaires du Cambodge dans le "Bec de canard".

Aux yeux du Gouvernement canadien, c'est une preuve manifeste de la violation par l'une des parties de l'Accord conclu en 1954 pour un cessez-le-feu au Cambodge, et la Commission internationale de contrôle s'est vue dans l'obligation claire et nette d'entamer une enquête pour vérifier les faits. La délégation canadienne a proposé ces enquêtes mais nos collègues n'y ont pas donné suite avant que le Gouvernement cambodgien, le 7 octobre 1969, nous fasse part de son intention de voir la Commission "mettre fin à sa mission d'ici la fin de l'année". Deux propositions canadiennes avaient été faites précédemment à la Commission en réponse à une demande d'enquête du Gouvernement cambodgien d'août 1968 sur la présence présumée de communistes vietnamiens dans la région du "Bec de canard". Ces propositions furent rejetées par la majorité des membres de la Commission.

Ainsi, avant 1969, le Gouvernement cambodgien nous a semblé vraiment intéressé par la Commission internationale. Il lui donna virtuellement carte blanche pour remplir ses obligations et l'autorisa à agir dans la mesure où elle le déciderait. Il nous a été impossible de convaincre nos collègues de la Commission de le faire et, début 1969, le Gouvernement cambodgien cessa de demander à la Commission d'entreprendre quelque enquête que ce soit, même sur des incidents de frontière impliquant des Forces américano-sud-vietnamiennes sur lesquels la Commission avait enquêté. Le 7 octobre 1969, comme je l'ai dit à la Chambre ce matin, le Gouvernement cambodgien fit part de son désir de voir la Commission mettre un terme à sa mission et, le 4 décembre 1969, lui demanda de s'ajourner *sine die* à partir du 31 décembre 1969.

C'est à la lumière de ces faits qu'il faut peser la situation actuelle et l'entrée au Cambodge des Forces américaines et sud-vietnamiennes. Le président a déclaré que ce n'était pas une invasion du Cambodge. Je n'exprime aucune opinion là-dessus; c'est la déclaration qu'il a faite. Il a ajouté que les régions où les attaques seront lancées sont sous occupation et contrôle complets des Forces nord-vietnamiennes.

Il a aussi dit clairement que les États-Unis ne se proposent pas d'occuper ces régions. Comme je l'ai dit ce matin, il a déclaré: "...une fois que les forces ennemies auront été chassées de ces refuges et leur matériel militaire détruit, nous nous retirerons".

Je veux qu'on sache bien que le Canada n'a pas été informé à l'avance des décisions des États-Unis. Nous n'en avons eu aucune connaissance préalable et, bien entendu, il n'y avait aucune raison pour qu'on nous en ait prévenus.

Comme je l'ai dit à la Chambre ce matin, il n'y a pas de doute que les décisions ont été difficiles et importantes. Le temps dira si elles accompliront l'objectif du président.

Je suis convaincu que le président est parfaitement conscient des dangers d'une escalade absolue dans cette situation et que ce doit être un facteur dominant dans l'application de cette politique. Pour être juste, il faut aussi dire que le président a agi en pleine connaissance de l'opposition de personnages éminents des États-Unis, y compris le sénateur Fulbright...

Les États-Unis sont un pays démocratique. Dans de nombreux pays, le gouvernement décide sans s'occuper des opinions du peuple. Les Américains peuvent toujours rejeter un gouvernement qui prend des décisions contraires à ce qu'ils croient être leur intérêt. Si j'ose dire, les Américains sont aussi conscients que nous le sommes, comme Canadiens, de la portée des décisions que le Gouvernement des États-Unis a prises.

...Je doute, cependant, que les États-Unis mettraient fin à notre angoisse à propos de l'Indochine en retirant simplement leurs Forces sur-le-champ et sans condition. Ce me semble être notre dilemme aujourd'hui.

Il a été proposé un certain nombre de suggestions. J'aimerais revenir sur quelques-unes d'entre elles. Premièrement, nous devrions intensifier nos efforts pour faire revivre la Commission internationale de contrôle au Cambodge. On nous a aussi proposé d'insister davantage pour que se réunissent de nouveau les puissances en cause, comme, par exemple, les membres de la Conférence de Genève. D'autres ont suggéré que nous devrions faire en sorte de saisir les Nations Unies de la question.

Permettez-moi d'évoquer d'abord la question d'une nouvelle réunion de la Commission internationale de contrôle. Nous avons eu des échanges de vues à ce sujet avec les gouvernements directement impliqués par toute décision susceptible d'être prise dans ce domaine, et rien n'indique qu'ils considèrent comme utile une nouvelle réunion de la Commission. J'ai exposé clairement la position du Gouvernement canadien. Nous sommes, bien entendu, prêts à accepter que la Commission se réunisse de nouveau s'il existe des chances raisonnables qu'elle fasse oeuvre utile. Nous avons indiqué que nous étions prêts à participer à une réunion tripartite à New Delhi dans le but d'examiner avec l'Inde et la Pologne le rôle qu'aurait la Commission internationale de contrôle au cas où elle se réunirait de nouveau, de même que les améliorations à apporter à son mode de fonctionnement afin de la rendre plus efficace. Quant à savoir si les perspectives sont à présent meilleures pour une nouvelle réunion de la Commission, il est, à tout le moins, permis d'en douter. Le mandat de la Commission se limite au contrôle d'un cessez-le-feu sur lequel l'accord s'est déjà fait. Elle faciliterait peut-être l'application d'un cessez-le-feu qui a déjà fait l'objet d'un accord, mais elle n'est ni mandatée, ni effectivement en mesure d'arrêter les parties belligérantes au moment où celles-ci s'engagent dans un conflit de grande ampleur.

Le Gouvernement français a proposé l'idée de négociations, entre ce qu'il appelle les parties intéressées, afin de neutraliser l'Indochine tout entière. En m'entretenant de cette proposition avec M. Schumann à Paris il y a quelques semaines celui-ci m'avait expliqué clairement qu'il ne s'agissait pas d'une nouvelle proposition en vue d'une nouvelle conférence de Genève, bien qu'une

telle possibilité n'ait pas été écartée... L'Union soviétique a paru s'intéresser au projet d'une conférence de Genève. Toutefois, elle n'a pas fait de proposition particulière, comme certains l'ont cru, et elle a, par la suite, clairement indiqué par l'intermédiaire de son ambassadeur aux Nations Unies que la convocation d'une telle conférence est irréaliste à l'heure actuelle. Le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Keith Holyoake, a aussi recommandé la tenue d'une nouvelle conférence sur l'Indochine. Personne n'a cependant fait de proposition concrète et, d'après nos propres rapports, nous avons conclu qu'il n'y a pas entente entre les parties les plus directement intéressées pour la tenue d'une conférence à Genève.

On tente de réunir les pays asiatiques à Djakarta les 11 et 12 mai... .

Bien que le Canada n'ait pas été invité à y assister, nous nous y intéressons vivement puisque cela constitue un effort de la part de ces pays-là pour s'entendre sur la situation au Cambodge et faire des propositions aux parties en cause.

On a suggéré que le Canada devrait saisir les Nations Unies de la question cambodgienne. En fait, le Gouvernement du Cambodge peut le faire lui-même, et il a d'ailleurs signalé cette situation aux Nations Unies. Jusqu'ici, cependant, il n'a pas demandé une réunion du Conseil de sécurité. Si, en fait, les Cambodgiens croient qu'on les a envahis, nonobstant l'opinion exprimée par le président Nixon, ils peuvent certainement saisir le Conseil de sécurité de cette affaire.

Il est aussi difficile que jamais de traiter aux Nations Unies la situation dans le Sud-Est asiatique. Plusieurs des parties en cause ne sont pas membres de l'ONU. Ni le Vietnam du Nord ni le Vietnam du Sud, comme l'a dit un député de la Chambre, n'y sont représentés, et, comme on le sait, c'est la République de Chine, et non la République populaire, qui occupe le siège de la Chine. En outre, — et je le signale à la Chambre —, l'élément communiste du conflit a toujours vigoureusement rejeté la compétence des Nations Unies en ce qui concerne la guerre du Vietnam...

Il est difficile dans ces conditions de trouver que c'est ce qu'on aurait de mieux à faire aujourd'hui, à cause de l'opposition manifestée par une des parties au conflit. Pour le moment, il y a peu d'espoir que le Conseil de sécurité soit saisi de la situation au Cambodge, mais on pourrait peut-être avoir recours à d'autres mécanismes des Nations Unies.

Je repousse cette suggestion. Dans le passé, l'envoi par le secrétaire général d'un représentant personnel aux régions agitées s'est révélé utile. A mon avis, une telle intervention serait probablement aussi utile à l'heure actuelle. Au fond, tous ces efforts ne porteront leurs fruits que lorsque les différentes parties consentiront à négocier. Tant que les parties ne seront pas disposées à étudier le contentieux, une conférence du genre de celle de Genève ou quelque autre formule ne peuvent pas leur être imposées. Dès qu'une lueur d'espoir pointerait à cet égard, le Canada et, en vérité, les autres gouvernements intéressés pourront faire un apport utile. Entre-temps, nous devons nous borner à presser les parties d'ouvrir le dialogue. Mais imaginer que des pays non impliqués dans le conflit pourront le régler c'est, de toute évidence, manquer de réalisme. Il faut la volonté de négocier; il faut la volonté de s'entendre. Dans le cas présent, je puis assurer la Chambre que le Gouvernement canadien souhaite vivement que ces heures terribles que connaît l'Indochine prendront fin dans le plus court délai. Nous ne négligerons aucun effort....